



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 80485

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite interpeller M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le fonctionnement et la composition des commissions locales d'insertion. Elles sont des structures fondamentales pour prendre en charge les personnes les plus éloignées de l'emploi et leurs résultats sont positifs. Dans la recherche d'emploi, un maximum de coopération est nécessaire entre toutes les instances et organismes socio-économiques, notamment dans un souci de gagner en temps et en efficacité. Dans ces circonstances, il s'étonne que l'Agence nationale pour l'emploi ne soit pas systématiquement représentée dans ces commissions et souhaite connaître sa position sur cette question, afin de savoir si une évolution des règles en vigueur peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80485

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11437